



PROCÉDURE GLOBALE POUR LES DEMANDES PROVENANT DES AUTORITES CHARGÉES DE L'APPLICATION DE LA LOI

MoneyGram Payment Systems, Inc. est une société de l'Etat du Delaware dont le siège social est situé à Minneapolis, Minnesota (États-Unis) ("**MoneyGram**"). MoneyGram propose des transferts d'argent et d'autres produits financiers par l'intermédiaire d'un réseau mondial d'agents agréés ("**Agents**") sous la marque MoneyGram, qui comprend des filiales agréées au sein du groupe de sociétés MoneyGram International, Inc.

Ce document présente des informations utiles en vertu desquelles la MoneyGram Law Enforcement Liaison Team (*l'équipe MoneyGram chargée de l'application de la loi*) répondra aux demandes d'application de la loi telles que les assignations, les mandats de perquisition, les ordonnances du tribunal, les demandes de témoignage, les ordonnances de production ou toute autre forme de demande d'application de la loi en vertu du droit applicable ("**Demande**").

Afin de simplifier le processus et de garantir une réponse plus rapide, les Autorités Chargées de l'Application de la Loi doivent respecter les exigences suivantes lorsqu'elles soumettent une Demande.

Veillez noter que les Demandes doivent être transmises de préférence par courrier électronique.

Toutes les Demandes doivent contenir une adresse de courrier électronique, en ce que la politique de MoneyGram est de ne fournir les dossiers et les informations uniquement par le biais d'un courriel crypté sécurisé.

Toute Demande légale **non émise par un organisme chargé de l'application de la loi** doit être signifiée à **MoneyGram Payment Systems, Inc. par assignation** et conformément aux règles de la juridiction dans laquelle l'affaire est en cours. Les assignations **ne sont pas acceptées par courrier électronique, fax ou poste**.

Notes générales qui s'appliquent à toutes nos réponses aux Demandes :

- Notre note sur la protection de la vie privée explique comment MoneyGram traite les données personnelles. Cette dernière est disponible en ligne : <http://global.moneygram.com/privacy-notice>.
- Le fuseau horaire par défaut des données de transfert d'argent transactionnel est fourni en heure centrale des États-Unis (CST).
- Les transactions ne sont identifiées que s'il y a une correspondance exacte - les variations ne sont recherchées que si elles sont spécifiquement mentionnées dans la Demande.
- MoneyGram ne conserve pas les enregistrements de la vidéosurveillance des points de vente de ses Agents dans l'exercice normal de leurs activités. Par conséquent, les demandes d'enregistrement de la vidéosurveillance doivent être faites directement auprès de l'Agent concerné.



Pour les **Demandes en provenance des Autorités Chargées de l'Application de la Loi aux Etats-Unis**, veuillez vous reporter à la clause 1.

Pour les **Demandes en provenance des Autorités Chargées de l'Application de la Loi en Amérique latine**, voir la clause 2.

Pour les **Demandes en provenance des Autorités Chargées de l'Application de la Loi au Canada**, veuillez vous reporter à la clause 3.

Pour les Demandes relatives à l'application de la loi dans toute autre région, comme **Europe, Russie, CEI, Turquie, Israël, Moyen-Orient, Afrique, Asie-Pacifique et Australie**, veuillez vous reporter à la clause 4.

1. Service de procédure judiciaire des Autorités Chargées de l'Application de la Loi aux Etats-Unis

1.1. Les Autorités Chargées de l'Application de la Loi aux Etats-Unis doivent adresser leur Demande à **MoneyGram Payment Systems, Inc.** en l'envoyant par courrier électronique à l'adresse email : Subpoena@moneygram.com

1.2. Les Demandes doivent être faites de préférence par courrier électronique, en cas d'impossibilité, MoneyGram accepte également d'être contactée par fax au (866) 955-6406 ou par courrier à l'adresse suivante :

MoneyGram Payment Systems, Inc.

Subpoena Operations (*Opérations d'assignation à comparaître*)
1550, Utica Avenue South
Minneapolis, MN 55416

1.3. Numéro de téléphone de MoneyGram : +1 (952) 541-4070

2. Service de procédure judiciaire des Autorités Chargées de l'Application de la Loi en Amérique latine

2.1. Les Autorités Chargées de l'Application de la Loi en Amérique latine doivent adresser leur Demande à **MoneyGram Payment Systems, Inc.** en l'envoyant par courrier électronique à l'adresse email suivante : LACSubpoena@moneygram.com

2.2. Les Demandes doivent être faites de préférence par courrier électronique, en cas d'impossibilité, MoneyGram accepte également d'être contactée par fax: +1 (866) 955-6406

2.3. Numéro de téléphone de MoneyGram : +1 (952) 541-4070

3. Service de procédure judiciaire des Autorités Chargées de l'Application de la Loi au Canada

3.1. Les Autorités Chargées de l'Application de la Loi canadiennes doivent adresser leur Demande à **MoneyGram Payment Systems, Inc.** et peuvent l'envoyer par courrier électronique à l'adresse email suivante :



MoneyGram Payment Systems, Inc.

Derek McMillan

Chef de la conformité - Canada

DMcMillan@moneygram.com

- 3.2. Les Demandes doivent être faites de préférence par courrier électronique, en cas d'impossibilité, MoneyGram accepte également d'être contactée par fax +1 (866) 955-6406
- 3.3. Numéro de téléphone de MoneyGram : +1 (952) 541-4070
4. **Service des procédures judiciaires pour toutes les autres régions : Europe, Russie, CEI, Turquie, Israël, Moyen-Orient, Afrique, Asie-Pacifique et Australie**
 - 4.1. Les Autorités Chargées de l'Application de la Loi dans les autres régions du monde doivent présenter leur Demande à **MoneyGram Payment Systems, Inc.**
 - 4.2. Toute Demande concernant une filiale titulaire d'une licence appartenant au groupe MoneyGram est acceptée même si elle est directement adressée à **MoneyGram Payment Systems, Inc.**
 - 4.3. Les Demandes doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse email suivante : LERequests@moneygram.com
 - 4.4. Les Demandes doivent être faites de préférence par courrier électronique, en cas d'impossibilité, MoneyGram accepte également d'être contactée par fax : +44(0) 20 3364 5294
 - 4.5. Le numéro de téléphone de MoneyGram pour les Autorités Chargées de l'Application de la Loi en Europe, dans la CEI, en Russie, en Turquie, en Israël, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie-Pacifique et en Australie : +44(0) 20 3036 3806